



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 22.12.2023

Numéro de publication: BH07-0000004190

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, FONDATION URGENCES SANTE

Organisation concernée:

FONDATION URGENCES SANTE
CHE-109.110.316
Avenue du Grey 111
1018 Lausanne

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du

15 décembre 2023, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **FONDATION URGENCES SANTE**, dont le siège est à **Lausanne**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du commissaire de la fondation, M. Denis Froidevaux, Avenue du Grey 111, 1001 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 15 décembre 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne